



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

PROJET DE RENOVATION URBAINE ET
SOCIALE - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE
L'OPC URBAIN - MARCHÉ N° 08021A001

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

PRUS

**PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE - AVENANT N° 2
AU MARCHÉ DE L'OPC URBAIN - MARCHÉ N° 08021A001**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le marché de l'OPC Urbain (marché n° 08021A001), relatif au projet de rénovation urbaine et sociale, a été notifié le 12 août 2008 au groupement d'entreprises SCET (mandataire) SCO (co-traitant) et reconduit pour 2 années à compter du 12 Août 2010.

Le marché est composé d'une tranche ferme avec trois volets qui comportent deux phases chacun, et une tranche conditionnelle (volet 4). Une répartition financière entre les prestataires est indiquée selon les différents volets.

L'avenant n°2 au marché prévoit une nouvelle répartition technique et financière, entre les deux membres du groupement titulaire du marché, pour la phase 2 tranche ferme.

Ainsi, la SCET transfère à la SCO une partie de ses interventions de la phase 2 du volet 2 qui concerne l'assistance au management du dispositif, l'analyse des risques, les points bilan entre l'OPC urbain et la direction de projet, l'animation des réunions et la rédaction des comptes rendus et le rendu aux institutions signataires.

De plus, la SCET transfère une partie de ses interventions à la SCO de la phase 2 du volet 3 qui concerne la diffusion du planning réactualisé durant la mission, la rédaction et la diffusion des comptes rendus de réunions après validation.

Les volets 1 (tranche ferme) et 4 (tranche conditionnelle) restent inchangés.

L'avenant n°2 récapitule ces modifications et le coût des volets par prestataire.

Le montant initial du marché est inchangé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 du marché de l'OPC Urbain.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER